

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET GÉOPOLITIQUE DU MONDE CONTEMPORAIN
(épreuve n° 266)

ANNÉE 2013

Épreuve conçue par ESCP Europe

Voie économique et commerciale
Option scientifique

Les États-Unis et l'exercice de la puissance

Le sujet a mis les États-Unis à l'honneur. La bibliographie sur ce pays est pléthorique et les copies ont témoigné dans l'ensemble de la connaissance de certains titres et d'auteurs importants à citer. Cependant, en ciblant le libellé sur **l'exercice de la puissance** et non sur la seule puissance, le sujet s'est révélé tout à fait discriminant. Il réunissait les exigences attendues par cette épreuve : des qualités de synthèse fortes de la part des candidats ; des connaissances variées et précises ; le sens de la nuance et de l'analyse de fond. Le sujet était de surcroît puissamment ancré dans l'actualité.

1 – COMMENTAIRES SUR LE SUJET PROPOSÉ

Retour sur les termes utilisés :

Le libellé était concis et ne présentait aucune ambiguïté terminologique. Le terme de **puissance** est en effet l'un des plus communément abordé durant les deux années de préparation au concours. Le jury attendait donc des développements conséquents et solides en la matière, mêlant analyse théorique, exemples précis et traduction spatiale.

Fondamentalement, cette notion de puissance renvoie sur la scène internationale à l'idée d'influence, en l'occurrence l'emprise d'un pays (ici les États-Unis) et de son système sur les autres et leurs actions (au sens de H.J Morgenthau dans *Politics among Nations* publié en 1947), ou encore à la « *capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres entités* » selon les termes de Raymond Aron (*Paix et guerre entre les nations*, 1962) qui a été souvent cité par les candidats.

L'originalité du sujet et sa difficulté relative se trouvaient naturellement dans l'expression « *exercice de la puissance* » dans le cas précis des États-Unis. Celle-ci renvoie à la pratique concrète et multiforme de la puissance, sa mise en œuvre par les États-Unis. Il est évident que celle-ci s'analyse et se mesure non seulement pour elle-même à travers ses ressorts profonds, mais aussi à l'aune de la puissance des autres nations et acteurs internationaux. Cet exercice a connu sur le temps long des formes et des expressions différentes (l'action militaire, la diplomatie, l'économie, la culture, etc.), reflet des contextes historiques et géopolitiques mondiaux et régionaux (cas du fuseau américain, comme y invitait la carte jointe sur l'Amérique centrale). A cet égard, l'absence de date dans le libellé du sujet ne sous-entendait nullement que les candidats devaient se limiter au seul exercice actuel de la puissance. Bien au contraire, cet exercice invitait à une mise en perspective historique solide et comparative, dans le respect de l'esprit de cette épreuve qui mobilise histoire, géographie et géopolitique.

Compréhension du sujet :

L'analyse de l'exercice de la puissance américaine devait permettre aux candidats de revisiter sous un autre angle la notion classique de puissance. Les critères de cette dernière pouvaient d'ailleurs être aisément développés à travers ses formes d'exercice, leurs ressorts profonds et leur finalité, en insistant bien sur le fait que la puissance des États-Unis est unique dans l'histoire du monde. A cet égard, il était pertinent de se demander si les critères classiques de la puissance (tels qu'ils ont pu être identifiés durant la guerre froide) et ses modalités d'expression étaient encore d'actualité, car cette notion a beaucoup évolué sur le temps long, au point de changer de nature. Les nouveaux critères de la puissance américaine devaient être développés à cette occasion et mis judicieusement en perspective avec le contexte international et ses changements.

Parmi les formes traditionnelles de la puissance nées dans la logique de confrontation entre États (notamment celles liées au rôle de « gendarme du monde » endossé par les États-Unis après la Seconde Guerre mondiale), celles liées à l'expression de la puissance militaire (le *hard power* au sens de Joseph Nye), occupent naturellement une place de premier plan. La force militaire est en effet gage de sécurité et de survie pour les États-Unis. Ses effets sur les relations internationales ont été et restent sans équivalent. Celle-ci se combine étroitement avec l'approche territoriale de la notion de puissance, qui a été et demeure un critère majeur pour ce pays : l'immensité des États-Unis, son extraordinaire richesse en ressources de toutes natures, ses façades maritimes (océans Atlantique, Pacifique, Arctique) qui l'invitent à s'activer sur des théâtres géopolitiques mondiaux très différents, ses infrastructures très développées, sa démographie active, etc., aspects souvent oubliés par les candidats.

Cependant, comme l'a rappelé le politologue Bertrand Badie, la mise hors-la-loi de la guerre en 1928 (Pacte Briand-Kellog), idée reprise en 1945 par la Charte des Nations-Unies, a remis en cause la légitimité de la guerre suite à l'affirmation du primat du droit sur la force. La superpuissance militaire américaine a pu même apparaître aux yeux de certains auteurs comme un handicap (cf. *Naissance et déclin des grandes puissances* de Paul Kennedy, publié en 1988) au regard des nouveaux impératifs économiques et géopolitiques de l'après-guerre froide, qui appelaient à de nouvelles modalités d'exercice de la puissance. Dans le contexte de mondialisation contemporain apparu au milieu des années 1980, la conquête des parts de marché à l'international est en effet devenue plus impérieuse que jamais, illustrant en cela l'affirmation du primat de l'économie sur la seule force armée (affirmation du concept de « guerre économique »). Après avoir été mesurée en effectifs et en équipements militaires, la puissance américaine s'est alors exprimée au travers de nouveaux indicateurs (PIB, R&D, IDE, NTIC, projection de ses firmes à l'international etc.), de nouveaux acteurs (firmes, lobbies, ONG, médias, etc.) et réseaux d'influence au sein des institutions internationales, mais aussi par le biais de l'irrépressible modèle culturel américain.

Ces nouvelles formes d'exercice de la puissance susceptibles d'influencer les décisions des autres protagonistes par la persuasion relèvent du *soft power*, tel que défini par Joseph Nye (*Le leadership américain : quand les règles du jeu changent*, 1997). Les États-Unis ont su à cet égard remarquablement bien s'adapter à ces nouvelles et plus subtiles modalités d'exercice de la puissance, d'autant qu'elles étaient beaucoup mieux adaptées aux nouveaux enjeux géopolitiques dans un contexte de complexité croissante du monde (multipolarité), où le leadership n'est plus aussi naturel que par le passé. Les États-Unis ont su alors préserver les quatre principales composantes de leur puissance structurelle (au sens défini par Susan Strange dans *The retreat of the state. The diffusion of power in the world economy*, publié en 1996) dont les effets se renforcent mutuellement pour assurer le maintien de leur influence politique : sécurité (défense des intérêts vitaux des États-Unis), savoir, production (la domination économique au service de la croissance et des firmes transnationales), finance (via la suprématie du dollar, la place financière de Wall Street, l'aide internationale aux PVD en contrepartie implicite de soutiens diplomatiques, etc.).

Tout au long de l'analyse, il importait de montrer que cet exercice de la puissance répond à des doctrines géopolitiques puissamment ancrées dans la culture, la société et l'imaginaire américain (notions de « destinée manifeste », de « Nation indispensable », doctrine Monroe, etc.). Mais il y a eu aussi des interventions militaires plus ponctuelles, inscrites plus ou moins dans la même perspective, dont les plus importantes méritaient de figurer sur la carte. Ces actions de fond et plus ponctuelles ont généré une abondante littérature. Les copies devaient s'appuyer sur ce corpus, en veillant cependant à ne pas tomber dans le piège des citations fleuves se substituant à la pensée du candidat.

Plusieurs problématiques étaient envisageables pour ce sujet. Il était par exemple possible de se demander si l'exercice de la puissance des États-Unis était fondamentalement animé par une volonté de domination sur le monde (faut-il y voir la marque de l'impérialisme ? cf. les travaux de Pierre Hassner sur la guerre froide). On pouvait aussi organiser sa problématique sur le diptyque impérialisme (quelle hégémonie ?) / Isolationnisme ; ou encore sur les limites de cet exercice de la puissance.

Une problématique plus ambitieuse consistait à montrer comment les États-Unis ont su concilier ou non (selon les cas et les époques) leur statut de première puissance du monde (et même d'hyperpuissance pour reprendre le terme proposé par Hubert Védrine) avec les exigences de l'action collective prônée par les instances multilatérales. Cette problématique présente l'originalité d'aborder la notion de puissance à travers ses pratiques unilatérales et multilatérales (la puissance au service du « monde libre » durant la guerre froide, puis de la communauté internationale ensuite ; messianisme ; entretien d'une sphère d'influence ; etc.). Plusieurs questions pertinentes pouvaient être posées à cette occasion : les États-Unis sont-ils devenus plus multilatéraux que par le passé ? Leur multilatéralisme continue-t-il à s'exercer sélectivement ? En quoi le multilatéralisme peut-il se révéler plus efficace que l'unilatéralisme pour plaider la cause américaine ?

Quelle que soit la problématique choisie, il convenait de montrer qu'au sein de l'exécutif américain les luttes d'influence étaient fortes pour imposer telle ou telle option de l'exercice de la puissance (par exemple l'usage de la peur pour justifier la course aux armements), mais aussi que cet exercice rencontrait de nombreuses limites et des contre-pouvoirs qui pouvaient en restreindre la portée. Il était important de montrer que cet exercice de la puissance américaine s'appuyait à géométrie variable sur des relais (rôle central de l'Europe par exemple durant de nombreuses décennies, élargi à certains pays d'Asie orientale et occidentale). Par ailleurs, les propos devaient mêler habilement sur le temps long doctrine générale à l'adresse du monde et approches régionales différenciées : l'exercice souvent impérialiste de la puissance en Amérique latine, comme au Chili, au Guatemala, etc. ; impérialisme « éclairé » en Europe (« l'empire par invitation » dont parlait Churchill notamment) ; interventionnisme économique et économique en Asie orientale ; etc.

Sur le plan du contenu, il importait d'insister sur l'importance du dispositif militaire des États-Unis (450 bases dès 1950, dans 35 pays ; 1 million de J.I. dans le monde en 2013), la course à l'armement (rôle de la détention de l'arme nucléaire : bombe A jusqu'en août 1949, puis bombe H ; la « guerre des étoiles » lancée par Ronald Reagan ; les montants pharaoniques consacrés à l'achat d'armes et au déploiement de troupes dans des lieux stratégiques ; etc.). La longue pratique interventionniste de la première puissance militaire au monde devait aussi être rappelée (négociations, frappes aériennes, blocus, invasions), en distinguant les interventions effectuées dans des cadres officiels et sous mandats internationaux (Somalie, Yémen, etc.) des interventions unilatérales (difficiles à concevoir aujourd'hui). Cet exercice de la puissance s'appuie aussi sur des actions secrètes, plus sombres aussi, liées à l'espionnage (CIA), sur lesquelles l'opinion n'est que partiellement informée, ou l'est *a posteriori* (par exemple l'assassinat de Ben Laden).

L'exercice de la puissance est aussi profondément diplomatique par le biais d'actions de fond et de long terme, donnant lieu par exemple à des traités d'alliance. L'aide américaine est par ailleurs

rarement désintéressée (par exemple vis-à-vis de l'Égypte et d'Israël, deux des pays les plus aidés par les États-Unis).

Diplomatie et interventionnisme militaire s'appuient sur une doctrine qui a évolué au fil du temps. A cet égard, il était utile de rappeler quelques grands éléments de périodisation, sans pour autant tomber dans le plan chronologique : doctrine Monroe (1823, non interférence des États-Unis dans les affaires européennes ; opposition à l'interventionnisme de l'Europe en Amérique) ; usage de l'arme nucléaire à l'issue de la Seconde Guerre mondiale au Japon en 1945 ; politique du « *Containment* » (George Kennan, en 1947, à propos de la politique d'endiguement vis-à-vis de l'URSS et de ses volontés expansionnistes, qui est à la base de la doctrine Truman) ; « détente » (à partir de 1962, à propos des relations EU-URSS durant toute la période de guerre froide) ; après-guerre froide et disparition de l'ennemi soviétique (la question de l'arsenal militaire se pose en des termes nouveaux face à l'apparition de nouveaux risques et menaces) ; années 1990-2000 : disparition de la séparation entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure.

L'économie est un autre vecteur de cet exercice de la puissance, mais cette dernière est écornée depuis plusieurs années suite à la montée en puissance de nouveaux concurrents (Chine et autres pays émergents notamment) : les États-Unis restent la première puissance du monde (un quart de la production mondiale), mais son économie est de plus en plus dépendante de l'extérieur en raison de son endettement ; son poids démographique et l'attrait de son immense marché de consommation demeurent des atouts majeurs, au même titre que les principaux canaux de sa puissance économique : monnaie (« le dollar est notre monnaie et c'est votre problème » : propos attribués à John Bowden Connally, alors secrétaire d'État au Trésor américain du président Nixon, à l'adresse d'une délégation européenne qui faisait part de ses inquiétudes quant aux fluctuations du dollar américain), industrie, suprématie technologique, R & D, brevets, modèles productifs, normes et standards, énergie (développement du gaz de schiste) ; etc.

L'exercice du *soft power*, à travers sa capacité à séduire et à attirer méritait lui aussi de longs développements : culture et modèle U.S. (l'américan way of life), langue, médias (information, CNN, exportation de films et de produits audiovisuels, etc.), attractivité des grandes universités américaines ; bourses d'études pour les étudiants étrangers ; poids U.S. dans les débats idéologiques et économiques ; rôle des *Think tanks* ; capacité de préemption du débat ; grandes fondations et institutions ; etc.

Cet exercice de la puissance est assorti de moyens diversifiés, notamment financiers, à la hauteur des ambitions de la première puissance mondiale. Cet exercice de la puissance a en effet un coût colossal !

Enfin, la question des limites de cet exercice de la puissance devait faire l'objet d'un traitement particulier, en exploitant par exemple l'idée de « l'impuissance de la puissance » : sur quoi cet exercice peut-il buter ? Ses échecs (Vietnam, Afghanistan, Irak notamment, ou sur son propre sol suite à l'attentat du 11 septembre 2001 qui a montré la vulnérabilité des États-Unis) ; ses interdits (droit international) ; ses dérapages et ses débordements controversés (quand les États-Unis vont trop loin : ingérences plus ou moins contrôlées au travers par exemple du cas de l'Amérique centrale et des républiques bananières ; plus récemment révélations d'Edward Snowden sur les programmes PRISM et XKeyscore de surveillances massives des communications en Europe) ; ses absences enfin (cas de l'étrange absence des États-Unis dans le débat sur le protocole de Kyoto). Le modèle américain peut être aussi rejeté (réactions suscitées par leur hégémonie ou leur propension à l'hégémonie) : rôle des ONG altermondialistes, image de la décadence, rejet des firmes transnationales (« sorcières » de l'économie), etc.

La **conclusion** pouvait facilement s'établir sur l'évocation des perspectives de cet exercice de la puissance : la priorité affichée par les États-Unis pour le Pacifique au XXI^e siècle ; la valorisation de nouvelles sources d'énergie (gaz de schiste notamment) permettant une indépendance relative, à l'origine d'une réindustrialisation providentielle et peut-être d'un détachement géopolitique vis-à-vis de certaines régions à risques ; avènement d'une hégémonie plus discrète ; etc.

2 - COMMENTAIRES SUR LE TRAITEMENT DU SUJET PAR LES CANDIDATS

Le sujet n'invitait pas à un simple exposé de la seule notion de puissance (par exemple au travers d'un inventaire des critères de la puissance), comme cela a été hélas souvent observé. Un grand nombre de copies se sont alors enlisées dans l'énonciation de généralités sur « la place des États-Unis dans le monde et la mondialisation », pour ensuite axer leurs propos sur d'autres sujets convenus comme « l'hyperpuissance américaine », le « déclin de l'empire américain », ou encore « déclin et renaissance de la puissance américaine »..., thématiques certes passionnantes, mais hors sujet.

Malgré la simplicité des termes retenus dans le libellé du sujet, beaucoup de copies ont encore manqué cette année d'une problématique clairement annoncée dès l'introduction, condamnant l'analyse à un bavardage autour de quelques généralités à tonalité journalistique et sans nuances. De surcroît, le jury a constaté encore cette année que les termes du sujet étaient trop peu définis avec précision dans plus de la moitié des cas.

Beaucoup de copies manquaient de connaissances précises. Une grande variété de plans était possible. Cependant, les plans totalement chronologiques n'étaient pas les mieux adaptés à ce sujet, les plans analytiques se révélant plus efficaces pour cette épreuve. Néanmoins, la dimension chronologique se devait d'être exploitée dans la dissertation. Charge revenait aux candidats de proposer une périodisation pour montrer les points d'inflexion, les ruptures, avec alternance d'excès de puissance et de repli relatif, etc. Comme le libellé du sujet ne contenait aucune référence en matière de date, il ne sous-entendait pas d'être abordé sous sa seule dimension contemporaine.

La carte d'interprétation (notée sur 5 points), rendue à partir d'un fond de carte muet centré sur les États-Unis, a souvent donné satisfaction. La carte pouvait par exemple aisément distinguer les aspects militaires et diplomatiques de cet exercice de la puissance : les membres de l'OTAN, une petite typologie des pays alliés ou proches des États-Unis, le dispositif militaire U. S. dans le monde (principales bases, les flottes permanentes, dispositif satellitaire, etc.), les lieux et dates des interventions emblématiques des États-Unis sur le temps long. Les aspects économiques de cet exercice de la puissance pouvaient aussi y apparaître de manière sélective. Certains candidats ont judicieusement fait apparaître sur leur carte les limites rencontrées par cet exercice de la puissance (par exemple les autres puissances montantes, les interventions ratées ou en demi-teintes, les pays officiellement hostiles aux États-Unis, etc.).

Au final, l'épreuve 2013 fut un très bon millésime.

3 - RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS ET AUX PROFESSEURS

Année après année, le rapport de cette épreuve insiste toujours sur les mêmes points, preuve que les recommandations ne sont pas faciles à faire passer auprès des candidats et que trop souvent ceux-ci ne mesurent pas leur importance. Toute copie est composée de points positifs et de points négatifs dont la balance globale permet d'établir la note finale. Mais certaines maladresses tirent irrémédiablement une dissertation vers le bas. Parmi les plus fréquentes, citons : l'absence de définitions et de discussion des termes du sujet ; l'absence de problématique claire annoncée dès le départ (ce qui amène les candidats à réciter et à plaquer des morceaux de cours à la manière d'un « copier-coller », qui auraient très bien pu s'appliquer à n'importe quel sujet) ; des propos journalistiques convenus et simplificateurs ; une approche trop contemporaine du sujet, sans mise en perspective historique, uniquement centrée sur la période actuelle et son actualité brûlante ; l'absence complète de références à des lectures, des auteurs, une orthographe approximative et des maladresses de style ; etc. Ajoutons encore l'absence de carte de synthèse (cas rare) ; une légende fleuve et non

classée ; l'absence de titre sur la carte ; ou encore des informations trop générales et passe-partout faisant remplissage.

Rappelons **quelques règles de base**. Tout d'abord, **l'introduction** doit être soignée. La problématique choisie doit notamment y apparaître avec clarté. Celle-ci ne doit pas se ramener à la simple reprise du libellé (ce qui annonce d'emblée une copie sans relief). L'ajout de quelques questions judicieuses est vivement encouragé à condition de ne pas y répondre dès l'introduction, afin de ne pas déflorer le sujet. Enfin, le plan doit être annoncé clairement (ce qui suppose que le candidat s'y tienne tout au long de son développement). Surtout, l'introduction ne doit pas être trop longue afin d'éviter les redites inutiles par la suite.

Chaque sujet se construit autour d'un **plan** qui lui est propre. Par paresse intellectuelle ou logique assurantielle, beaucoup de candidats plaquent sans discernement des morceaux de plans étudiés durant l'année ou appris par cœur lors de leur bachotage, souvent sans rapport direct avec le sujet posé. Ces plans passe-partout et formatés se contentent de généralités. Ils n'entrent pas dans le sujet posé, donnent l'impression de tourner autour et ne permettent guère à une copie de se singulariser. Il en résulte à leur lecture une impression de banalité et surtout d'inadéquation au sujet posé. Des thèmes importants sont généralement oubliés à cette occasion. Des paragraphes entiers sont aussi hors sujet. Trop de candidats se contentent simplement de réciter leur cours, si bien que les correcteurs sont souvent amenés à corriger dans un même lot des copies ternes qui répètent invariablement les mêmes exemples, s'organisent selon le même plan, ressassent les mêmes informations. Par ailleurs, trop de candidats ignorent l'actualité récente et n'y font nullement référence. L'entame de l'introduction est souvent un bon endroit pour glisser un élément d'actualité intéressant. Enfin, il convient de mettre en garde les candidats contre la multiplication disproportionnée de citations souvent passe-partout, qui présentent le fâcheux inconvénient de se substituer à l'analyse personnelle des candidats.

Que faut-il penser des documents d'accompagnement ? Dans cette épreuve de concours, le sujet posé s'accompagne de différents documents en nombre limité : chronologie, tableaux, cartes, etc. Cependant, l'épreuve demeure fondamentalement une dissertation, avec sa carte à construire. Elle n'est certainement pas un commentaire de documents. Ces derniers, comme cela est bien précisé chaque année sous le libellé du sujet, ne sont là qu'en « accompagnement ». Ils complètent utilement le sujet posé, provoquent des associations d'idées, rappellent des thématiques à aborder, ou encore ouvrent des pistes à creuser. Ils rassurent aussi le candidat qui peut se faire une représentation plus claire de ce que l'on attend de lui. Mais attention, ces documents n'ont pas vocation à cerner le sujet dans sa totalité. Ils font l'objet d'un choix mûrement réfléchi par le concepteur de l'épreuve. Les candidats peuvent y glaner ici et là quelques informations utiles pour leur dissertation : un élément de chronologie, un chiffre, un fait, etc. En revanche, certains candidats en panne d'inspiration - voire « à sec » - y puisent volontiers toute leur argumentation, généralement dans une mauvaise paraphrase. Aussi sont-ils sanctionnés par les correcteurs. Rappelons que ces derniers valorisent dans leur notation tout ce qui vient enrichir une copie : choix pertinent des exemples et des échelles d'analyse ; chiffres connus et judicieusement restitués ; sans oublier l'actualité du moment qui a aussi sa place (mais avec parcimonie). Autrement dit, plus le candidat exploitera intelligemment sa culture générale, plus il saura se démarquer par l'originalité et la pertinence de sa démarche et plus il aura de chance de réussir sa copie. Bref, il est très fréquent de constater que les meilleurs candidats n'ont pas besoin de faire référence à ces documents d'accompagnement (même si ceux-ci ont été utiles à l'élaboration de leur pensée).

En ce qui concerne la **carte**, rappelons que celle-ci est **obligatoire** (ce fait est rappelé sur le sujet de l'épreuve) et qu'**elle doit comporter un titre**, qui n'est pas forcément le libellé du sujet de la dissertation. Notée sur 5 points, elle ne doit pas être pensée comme une simple illustration, mais bien comme un document qui appuie la démonstration. Construite tout au long de l'épreuve (et non dans les minutes qui précèdent le rendu de la copie, comme cela se fait souvent !), elle aide le candidat

dans sa réflexion sur les implications spatiales du sujet, en lui évitant des oublis fâcheux, en lui inspirant des dynamiques spatiales pertinentes, des mises en relation fructueuses pour sa démonstration, etc. Elle invite naturellement à la diversification des exemples géographiques. Elle doit être citée à plusieurs reprises et à bon escient dans le corps du texte et surtout ne pas apparaître à la fin de la copie comme un exercice simplement obligatoire. Pour être efficace et faire gagner des points précieux (ceux qui font souvent la différence avec les copies moyennes !), la carte ne doit pas se ramener à un simple « exercice de coloriage ». Son élaboration demande du temps et une certaine pratique (l'investissement sérieux dans cet exercice durant les deux années de préparation se révèle payant). Une carte bien pensée annonce généralement une bonne dissertation. Inversement, les mauvaises copies sont presque toutes appuyées sur des cartes indigentes ou médiocres. Les candidats doivent bien comprendre que, plus encore que l'introduction, la carte est le premier contact visuel que le correcteur a avec la copie. C'est une raison de plus pour la soigner, ce qui ne signifie pas pour autant que l'on attend du candidat de faire montre de talents exceptionnels de dessinateur. Il faut néanmoins penser à apporter son petit matériel le jour du concours (crayons de couleurs variés, feutres fins en lieu et place de gros marqueurs, etc.), afin de ne pas la réaliser avec les seuls moyens du bord. Le choix des informations à cartographier, les dynamiques qui y sont représentées, la pertinence des figurés (ronds et flèches proportionnels à l'importance des phénomènes par exemple) ou encore l'ordonnancement de la légende sont décisifs. Les figurés traduisent tantôt des faits statiques, tantôt des dynamiques sur le temps long par le jeu sur l'épaisseur des traits, leurs couleurs, leur orientations, etc. Certains candidats maîtrisent très bien la connaissance de la sémiologie graphique au point par exemple de savoir enclaver des ronds proportionnels de couleurs différentes afin de montrer des évolutions sur le temps long

Une bonne carte est le produit de choix judicieux et raisonnés, car tout ne peut être représenté. Par exemple, il est inutile d'y faire figurer tous les noms de pays. Certaines cartes sont littéralement surchargées et illisibles. La **légende** ne doit pas dépasser une page recto. En aucun cas elle ne doit se poursuivre sur le verso de la page de légende ! Elle doit être hiérarchisée et claire.

Si beaucoup de cartes restent très moyennes et peu efficaces, en laissant notamment de grands vides (contrastant quelquefois avec des légendes fleuves !), certaines en revanche témoignent d'une très bonne maîtrise technique et d'un excellent niveau d'analyse.

Surtout, la carte doit refléter étroitement le sujet proposé et ne pas donner l'impression d'être réutilisable pour un tout autre sujet, comme en témoigne par exemple l'absence très fréquente de titre...

En appui à la carte, il est toujours possible d'intégrer dans le corps du texte de petits graphiques (courbes, histogrammes) ou croquis de mémoire. Cette possibilité très peu utilisée est souvent utile. Son usage est néanmoins rendu difficile par le temps imparti.